

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

DELIBERATION N°CP2024-03/7/23 DOSSIER N°6205	PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - AVENANT N°1
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" PARTENARIAT
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS - AVENANT N°1**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;

VU la délibération n° CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-03/7/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter les modifications établies dans l'avenant joint en annexe à la présente délibération ;
- de prolonger la participation du Conseil départemental à hauteur de 10% du coût des études réalisées dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant à la convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre du partenariat.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET